



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 avril 2016 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

ABSENCE :

Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Me Sylvie Parent, Chef de division - Greffe, performance et informatique
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01A

Présentation du bilan du plan de gestion stratégique 2011-2015.

La directrice d'arrondissement, madame Michèle Giroux, présente le bilan du plan de gestion stratégique 2011-2015.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Desrochers : Annonce de la constitution de la Société de développement commercial District central (point 12.01).

Annonce de la Soirée reconnaissance des bénévoles organisée par l'Association des Braves d'Ahuntsic le 16 avril 2016.

Madame Émilie Thuillier : Annonce du début de la collecte des résidus alimentaires, pour le district d'Ahuntsic, le 3 mai 2016 ainsi que de la livraison des bacs prévue au cours des deux dernières semaines d'avril. Des patrouilleurs sensibiliseront les citoyens et répondront à leurs questions ce printemps et tout au long de l'été.

Rappel de l'horaire des collectes dans le district d'Ahuntsic :

- mardi : collecte des résidus alimentaires;
- vendredi : collecte des ordures ménagères.

Période de questions du public.

À 19 h 30, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Jocelyne Brien	Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et Cité historia.
Marc Gagné	Fuite d'eau et risque d'affaissement sur la rue Sauvé.
Charles Benchimol	Société de développement commercial District central.
Claude Bertrand	Précisions sur la reconstruction de la rue Sauvé.
Renée Viau	Feu de circulation – Intersection rue De Salaberry et entrée de l'autoroute 15 nord.
Raymonde Labbé	Point 20.06 de l'ordre du jour. Trous dans la chaussée et cônes de signalisation.
John Bober	Circulation automobile sur les rues Marsan et De Salaberry (dépôt d'une pétition).
Philippe Vallée	Vitesse et problème de bruit dans le secteur Laurentien/Lachapelle – installation de radars photo.
Diane Thibodeau	Inventaire des lieux de culte de l'arrondissement.
Martin Desmarais	Éclairage des rues dans le district du Sault-au-Récollet.
Gilles Larocque	Consultation des évaluations foncières sur le site Internet de la Ville.
Nicole Vermette	Suivi concernant le projet visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'immeuble situé au 406, rue Legendre Ouest.
Janine Renaud	Point 40.13 de l'ordre du jour. Projet de bibliothèque sur le terrain situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb. Suivi concernant le PPU Henri-Bourassa Ouest et fermeture du magasin d'alimentation Loblaws.

Cette période de questions prend fin à 20 h 30.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

- a) Arrondissement du Sud-Ouest :
 - Résolution CA16 22 0085 : Événement « Une heure pour la Terre 2016 »;
 - Résolution CA16 22 0087 : Appui au Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO).
- b) Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :
 - Résolution CA16 30 03 0045 : « Déclaration – Renforcement – Développement - Logement social et communautaire - Montréal »;
 - Résolution CA16 30 03 0044 : Événement « Une heure pour la Terre 2016 ».
- c) Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : Résolution CA16 28 0079 : Événement « Une heure pour la Terre 2016 ».

10.05

CA16 090074

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2016.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 avril 2016, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

70.02 : Modifier la résolution CA16 090047 afin de rectifier le nom de deux organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA16 090075

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2016.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 14 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA16 090076

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction par le secrétaire d'arrondissement concernant les feuillets annexés au Règlement (01-274-39) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement ainsi que d'une copie corrigée du règlement 01-274-39 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1150449001

CA16 090077

Motion pour la création du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville.

ATTENDU QUE, selon le recensement de 2011, les moins de 25 ans comptent pour 27 % de la population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

ATTENDU QUE la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 de la Ville de Montréal veut augmenter les initiatives pour amener les jeunes à contribuer aux réflexions et aux occasions de concertation qui touchent tous les aspects de la vie culturelle, économique et sociale;

ATTENDU QUE le Conseil jeunesse de Montréal recommande dans son avis Montréal, ma ville, mon choix de « développer, dans chaque arrondissement, un jeune conseil d'arrondissement »;

ATTENDU QUE l'arrondissement est l'instance politique la plus près de la population et qu'il est donc pertinent de faire appel à ce segment de la population dans le cadre de la démocratie locale et de la participation citoyenne;

ATTENDU QUE le Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville donnera des avis sur les questions ayant un impact sur les préoccupations des jeunes;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE mandater, en 2016, l'administration de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour coordonner la création du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville, lequel sera fonctionnel en 2017, sur un modèle proche de celui du Conseil jeunesse de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA16 090078

Autoriser la constitution de la Société de développement commercial District central / Mandater la direction du développement du territoire pour accompagner la société dans les étapes subséquentes / Autoriser à cette fin une dépense maximale de 15 000 \$, toutes taxes comprises (dossier en référence 1151333005).

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'autoriser la constitution de la « Société de développement commercial District central », laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente résolution comme annexe A;

DE transmettre au registraire des entreprises trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société, et ce, conformément à l'article 458.16 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

DE mandater la direction du développement du territoire pour accompagner la société dans les étapes subséquentes de sa constitution;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 15 000 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1161388001

CA16 090079

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016-2017) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016-2017), pour la période se terminant le 31 décembre 2017, et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$, réparties de la façon suivante :

Organismes	Projet et période	Montant accordé
AUTOUR DU BÉBÉ - CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC	Étoile de mère: Groupe de soutien en dépression postnatale Du 01-04-16 au 31-03-17	10 000 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC)	Un quartier pour tous les âges Du 01-04-16 au 31-03-17	15 000 \$
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES (CACI)	Jumelage interculturel et valorisation identitaire Du 02-05-16 au 28-10-16	10 000 \$
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)	Portraits de la diversité Du 18-04-16 au 31-03-17	17 500 \$
CARTIER ÉMILIE	Artiste dans mon quartier Du 16-05-16 au 30-09-16	9 500 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE (CJSS)	Camp de jour pour tous 2016 Du 13-06-16 au 14-10-16	8 200 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE (CJSS)	Concert'action Saint-Sulpice Du 01-04-16 au 04-03-17	22 000 \$
CONCERTATION FEMME	En route vers la maternelle Du 04-04-16 au 02-12-16	10 000 \$
CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet Du 01-03-16 au 28-02-17	29 000 \$
ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM Du 01-04-16 au 31-03-17	17 528,70 \$
LA CORBEILLE	La saine alimentation : un défi alimenTERRE! Du 01-05-16 au 30-04-17	20 000 \$
L'OEUVRE DES SAMARITAINS	Dégustation tablée culinaire Du 02-05-16 au 23-12-16	7 000 \$
MAISON DES JEUNES BORDEAUX-CARTIERVILLE	Coopérative Jeunesse de Service de Cartierville Du 02-05-16 au 28-10-16	8 000 \$
MAISON DES PARENTS BORDEAUX-CARTIERVILLE	Aide aux devoirs à la bibliothèque et à La Maison des Parents de B-C Du 04-04-16 au 31-03-17	18 500 \$
MON TOIT, MON CARTIER	Grandir jusqu'au toit! Du 01-04-16 au 31-03-17	5 000 \$

PAUSE-FAMILLE	Entraide Nouvelles Familles Du 06-09-16 au 30-03-17	10 000 \$
RAP JEUNESSE	Travail de rue Du 01-01-16 au 31-12-16	35 000 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	On se dépanne en cuisine Du 05-05-16 au 30-03-17	7 000 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Maison du monde - centre communautaire de loisirs Du 01-01-16 au 31-12-16	22 000 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Concert-Action HLM Meunier Tolhurst Du 01-01-16 au 31-12-16	25 000 \$
COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC- CARTIERVILLE	Zoom Zoom l'insalubrité (Ville-MTESS- RUI) Du 01-02-16 au 31-12-16	16 667 \$
TOTAL		322 895,70 \$

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1163060010

CA16 090080

Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action en 2016 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite du plan d'action 2016 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 96 151 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1166839001

CA16 090081

Autoriser une dépense maximale de 58 025,49 \$, toutes taxes comprises, pour la prolongation du contrat de location d'un camion 10 roues à cabine régulière auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour une période additionnelle d'un an avec possibilité de reconduction (dossier en référence 1104159003).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 58 025, 49 \$, toutes taxes comprises, pour la location d'un camion 10 roues à cabine régulière auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour une période additionnelle d'un an avec possibilité de reconduction;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1166820004

CA16 090082

Accorder un contrat à 9154-6937 QUÉBEC INC. (LOCATION GUAY) pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur pour des travaux de voirie à l'arrondissement, pour l'année 2016, au prix et aux conditions de sa soumission, et autoriser à cette fin une dépense de 85 158,87 \$, toutes taxes comprises - Appel d'offres public 16-14994 - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser une dépense de 85 158,87 \$, toutes taxes comprises, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur pour des travaux de voirie, en 2016;

D'accorder le contrat à 9154-6937 QUÉBEC INC. (LOCATION GUAY), plus bas soumissionnaire conforme, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 16-14994;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1166820005

CA16 090083

Accorder un contrat à ÉQUIPEMENT TWIN INC. pour la fourniture et l'installation de deux épandeurs détachables pour camion dix roues, au prix et aux conditions de sa soumission, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 69 808,22 \$, toutes taxes comprises - Appel d'offres public 15-14334.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 69 808,22 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation de deux épandeurs détachables pour camion dix roues de type 293;

D'accorder le contrat à ÉQUIPEMENT TWIN INC., plus bas soumissionnaire conforme, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14334;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1166820006

CA16 090084

Accorder un contrat à ANJALEC CONSTRUCTION INC. pour les travaux d'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette zéro, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-022, soit 4 153 994,32 \$, toutes taxes comprises / Autoriser à cette fin une dépense totale de 4 253 994,32 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à ANJALEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette zéro, au prix et aux conditions de sa soumission, soit de 4 153 994,32 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-022;

D'autoriser à cette fin une dépense de 4 253 994,32 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 25,7 % par la Ville centre, à 25,9 % par les subventions d'Hydro-Québec et du Fonds municipal vert et à 48,4 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1161026001

CA16 090085

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SOLMATECH INC. pour la fourniture de services de caractérisation et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation de documents d'appels d'offres et de contrôle de qualité des matériaux et autoriser une dépense maximale de 400 000 \$, toutes taxes comprises - Appel d'offres public S-AC-2016-006 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser une dépense de 400 000 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture de services de caractérisation et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation de documents d'appels d'offres et de contrôle de qualité des matériaux;

D'approuver un projet de convention par lequel SOLMATECH INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 400 000 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-006 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler jusqu'à concurrence du montant octroyé. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1166624001

CA16 090086

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1163757003

CA16 090087

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1163032001

CA16 090088

Autoriser une dépense de 680 \$ pour la participation de huit personnes, élus et fonctionnaires, au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser une dépense de 680 \$, toutes taxes comprises, pour la participation des personnes ci-après mentionnées au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable 2016 qui aura lieu le 26 avril 2016 :

Monsieur Pierre Gagnier, maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Madame Émilie Thuillier, conseillère municipale
Monsieur Harout Chitilian, conseiller municipal
Monsieur Pierre Desrochers, conseiller municipal
Madame Lorraine Pagé, conseillère municipale
Madame Michèle Giroux, directrice de l'arrondissement
Madame Martine Chevalier, chef de division
Madame Lynda Genois, agente de recherche

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1166435001

CA16 090089

Octroyer des contributions financières totalisant 1 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 800 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités respectives, soit :

200 \$ CERCLE ÂGE D'OR ST-JOSEPH-DE-BORDEAUX
200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR POMPEI MASCULIN – (CRAIC)
200 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR IL GERASOLE – (CRAIC)
200 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR SAULT-AU-RÉCOLLET – (CRAIC)
200 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR CHRISTOPHE-COLOMB – (CRAIC)
200 \$ MOMENTS MUSICAUX
200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1161040003

CA16 090090

Octroyer une contribution financière non récurrente de 3 500 \$ à LA FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC. (FSS).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 500 \$ à la FÉDÉRATION SPORTIVE SALABERRY (FSS) afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1163060012

CA16 090091

Autoriser une dépense de 142 872,70 \$, toutes taxes comprises, dans le cadre du contrat à être accordé concernant la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue Sackville, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Prieur (référence dossier 1154102003).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 267301 concernant la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'égout unitaire dans la rue Sackville, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Prieur, lequel implique la réfection partielle de sections de trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite profiter de l'occasion pour procéder à la réfection complète du trottoir de la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, et à une partie du trottoir de la rue Prieur;

CONSIDÉRANT QUE la dépense additionnelle pour la réfection complète du trottoir de la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, et d'une partie du trottoir de la rue Prieur est estimée à 142 872,70 \$, toutes taxes comprises;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'autoriser une dépense de 142 872,70 \$, toutes taxes comprises, représentant 7,38 % de la dépense totale (1 935 208,79 \$), pour l'exécution des travaux quant à la réfection complète du trottoir de la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, et d'une partie du trottoir de la rue Prieur;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1163809001

CA16 090092

Radier la somme de 13 715,61 \$ et tout solde dû (compte 80-164039-1 exercice 2015 mod 01) par Le Groupe Maurice inc. en recouvrement des dommages causés à des arbres, un lampadaire et nettoyage de puisards dans le cadre du projet « Les jardins Millen ».

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la radiation de la somme de 13 715,61 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 80-164039-1 exercice 2015 mod 01;

D'imputer la radiation comme suit :

IMPUTATION RADIATION (SIMON) : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
RADIATION RECETTES DIVERSES : 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
MONTANT À RADIER : 13 715,61 \$ et tout solde dû au compte 80-164039-1 exercice 2015 mod 01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1161024001

CA16 090093

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2016, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant la tarification sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1163060011

CA16 090094

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dans la cour avant du bâtiment portant le numéro 10639, rue Waverly - Lot 1486114 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001090565.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10639, rue Waverly, érigé sur le lot 1486114 du cadastre du Québec, l'aménagement d'une aire de stationnement dans la cour avant du bâtiment;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour l'immeuble portant le numéro 10639, rue Waverly, érigé sur le lot 1486114 du cadastre du Québec, une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dans la cour avant du bâtiment, d'une longueur de 5,5 mètres et d'une largeur de 2,75 mètres, le tout tel qu'illustré par un croquis estampillé par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166853001

CA16 090095

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour le bâtiment projeté sur le lot 5331884 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue Jasmin et au nord du boulevard Gouin Ouest, une hauteur d'un maximum d'un mètre supérieure à la hauteur maximale prescrite - Demande de permis 3001112250.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté sur le lot 5331884 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue Jasmin et au nord du boulevard Gouin Ouest, une hauteur d'un maximum d'un mètre supérieure à la hauteur maximale prescrite;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour le bâtiment projeté sur le lot 5331884 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue Jasmin et au nord du boulevard Gouin Ouest, une demande de dérogation mineure visant à autoriser une hauteur d'un maximum d'un mètre supérieure à la hauteur maximale prescrite, soit de 7,6 mètres au lieu de 6,6 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1161066006

CA16 090096

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser une superficie de la façade située à l'alignement de construction inférieure au minimum prescrit pour le bâtiment portant le numéro 10505, rue Saint-Denis - Lot 1995745 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001117351.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10505, rue Saint-Denis, érigé sur le lot 1995745 du cadastre du Québec, une superficie de la façade située à l'alignement de construction inférieure au minimum prescrit;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour l'immeuble portant le numéro 10505, rue Saint-Denis, érigé sur le lot 1995745 du cadastre du Québec, une demande de dérogation mineure visant à autoriser une superficie de la façade donnant sur la rue Saint-Denis située à l'alignement de construction inférieure au minimum prescrit, soit de 53 % au lieu de 60 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1161066005

CA16 090097

Accepter la somme de 296 682 \$ que le propriétaire du terrain portant le numéro 12050, avenue du Bois-De-Boulogne (école François-de-Laval) situé sur le côté nord de la rue De Salaberry, à l'ouest de l'avenue du Bois-de-Boulogne, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 296 682 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot projeté 5613276 compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2156662001, que le propriétaire du terrain situé au 12050, avenue du Bois-De-Boulogne (école François-de-Laval) doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1).

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1152720003

CA16 090098

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser un usage complémentaire « débit de boissons alcooliques » à l'usage principal « centre d'activités physiques », dans un local du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 9420 à 9440, boulevard de l'Acadie et 1301, rue Mazurette - Lot 1489046 du cadastre du Québec - Zone 0357.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 231 et 232 (usages complémentaires) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1489046 du cadastre du Québec, situé à l'angle nord-ouest du boulevard de l'Acadie (9420 à 9440) et de la rue Mazurette (1301), tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'occuper le local identifié par le numéro 1301, rue Mazurette à des fins de débit de boissons alcooliques, aux conditions suivantes :

- l'usage débit de boissons alcooliques est complémentaire à l'usage principal centre d'activités physiques;
- la superficie de l'usage réservé à l'usage complémentaire débit de boissons alcooliques est limitée à 200 mètres carrés;
- l'usage autorisé en vertu de la présente résolution ne doit pas être prise en compte, aux fins de l'application des articles 240 à 245 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 48 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble daté du 1 mai 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1150449009

CA16 090099

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 316-318, rue Fleury Ouest à des fins de restaurant et d'une partie de la cour avant de la rue Jeanne-Mance comme café-terrasse - Lot 1486822 du cadastre du Québec - Zone 0306.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 238 (contingentement) et 357.1 (localisation du café-terrasse) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1486822 du cadastre du Québec, situé aux 316-318, rue Fleury Ouest, à l'angle nord-est de la rue Jeanne-Mance, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment à des fins de restaurant et la cour avant de la rue Jeanne-Mance à des fins de café-terrasse, à la condition suivante :

- le café-terrasse dans la cour avant de la rue Jeanne-Mance, sur la propriété privée, ne doit pas excéder l'espace ombragé, tel que montré au plan de l'annexe B.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble daté du 26 août 2004.

ANNEXE B

Plan de propriété : espace réservé pour le café-terrasse dans la cour avant, sur la propriété privée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1150449010

CA16 090100

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement d'un atelier de réparation d'automobiles situé au 12225, boulevard Laurentien - Lot 2375821 du cadastre du Québec - PIIA Laurentien - Zone 0059.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132, 175 et 193 (usages prescrits), 224 (distance minimale entre un atelier d'entretien et de réparation de véhicules routiers - secteur habitation), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 571 (aire de stationnement en cour avant), 592 à 597.1 (exigences particulières pour l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure de cinq unités et plus) et 598 (distance minimale entre deux arbres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement localisé au 12225, boulevard Laurentien, situé sur le lot 2375821 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir un atelier de réparation d'automobiles, aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site incluant la localisation, le nombre maximum d'espaces de stationnement et les plantations prévues doivent être conformes au plan numéroté A-01 de l'annexe A;
- tout ajout de brique sur les parties existantes devant être modifiées devra se faire en utilisant de la brique récupérée ailleurs sur le bâtiment;
- les joints de brique devront être harmonisés aux joints existants;
- une garantie financière couvrant les travaux de paysagement devra être déposée au moment du dépôt de la demande de permis et ne sera remboursée que lorsque les travaux seront complétés.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-01, A-04, A-05, A-06 et A-07, préparés par Victor Simion, architecte, datés du 12 mai 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 10 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1154039022

CA16 090101

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 351-355, rue de Louvain Ouest - Lots 1488758 et 1488759 du cadastre du Québec - Zone 0383.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 et 193 (usages prescrits), 571 (aire de stationnement en cour avant), 579, 580 et 581 (aménagement d'une aire de stationnement) et 592 à 597.1 (exigences particulières pour l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure de cinq unités et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement localisé aux 351-355, rue de Louvain Ouest, situé sur les lots 1488758 et 1488759 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment à des fins de commerce de détails, aux conditions suivantes :

- la superficie maximale autorisée pour l'activité de vente au détail doit être conforme au plan d'architecture de l'annexe A;
- l'aménagement du site incluant la localisation, le nombre maximum d'espaces de stationnement et les plantations prévues doivent être conformes au plan d'aménagement paysager de l'annexe A;
- les fils barbelés au-dessus du toit et de la clôture doivent être enlevés avant le début des travaux de transformation du bâtiment.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'architecture préparés par Yves Lussier, architecte, datés du 15 et 17 décembre 2015 ainsi que le plan d'aménagement paysager préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste, daté du 17 décembre 2015, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 17 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1154039023

CA16 090102

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relativement aux cafés-terrasses sur le domaine public.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA16 09004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1161066003

CA16 090103

Édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'installation d'une enseigne temporaire sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1164039005

CA16 090104

Appel de la décision rendue par le comité consultatif d'urbanisme relativement à la démolition de l'immeuble situé aux 50-150, rue de Louvain Ouest - Lots 1487577 et 1999283 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a fait l'acquisition de l'immeuble situé aux 50-150, rue de Louvain Ouest pour y regrouper les cours de services de l'arrondissement et certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'étude sur l'évolution physique et historique du lieu a démontré que les bâtiments construits sur ce site avait un caractère temporaire et que Defence Industries Limited avait consenti à démolir ces bâtisses durant l'année suivant la fin de la guerre;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé ne bénéficie d'aucun statut patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE les développements subséquents, sur le boulevard Saint-Laurent et à même le complexe, ont coupé le bâtiment de ses liens principaux avec la voie publique et rendu l'utilisation de la façade principale impossible;

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes du bâtiment modifierait l'intégrité de la structure actuelle du bâtiment et impliquerait des coûts importants qui annulerait la possibilité de regrouper les services municipaux à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'annulation de la relocalisation des services municipaux à cet endroit ferait en sorte que la Ville de Montréal disposerait d'un bâtiment inoccupé qui représenterait une charge financière récurrente pour les contribuables montréalais;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE maintenir la décision du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), la démolition de l'immeuble situé aux 50-150, rue de Louvain Ouest ainsi que le projet préliminaire de réutilisation du sol dégagé sous réserve du respect intégral des conditions suivantes à être validées par la Direction du développement du territoire :

- intégrer au projet de remplacement un espace de commémoration significatif, facilement accessible au grand public, à la mémoire des ouvrières qui ont participé à l'effort de guerre de 1943 à 1945;
- intégrer au projet de remplacement un ensemble d'éléments architecturaux permettant de retrouver certaines caractéristiques et de saisir l'ampleur du complexe industriel d'origine, le tout devant être perceptible par le public;
- prévoir l'intégration d'une œuvre d'art public élaborée à partir d'éléments récupérés du bâtiment d'origine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1164039006

CA16 090105

Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à compléter les modifications à faire aux plans de l'annexe A et de l'annexe D ainsi qu'au tableau de l'annexe F, suite à l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest dans le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à compléter les modifications à faire aux plans de l'annexe A et de l'annexe D ainsi qu'au tableau de l'annexe F, suite à l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest dans le Plan d'urbanisme de Montréal (01-274-41).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1156623001

CA16 090106

Fixer la date du scrutin référendaire relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé (dossier en référence 1154039009).

Considérant les résultats du registre tenu le 23 février 2016 relatif à l'autorisation d'occuper le local situé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE fixer au dimanche 5 juin 2016 la date où sera tenu le scrutin référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1164212002

CA16 090107

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 23 février 2016 pour la résolution visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest, situé sur le lot 3693469 du cadastre du Québec - Zone 0486.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu le 23 février 2016 pour la résolution suivante :

CA16 090031 - Résolution visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest, situé sur le lot 3693469 du cadastre du Québec - Zone 0486.

61.01 1154039009

CA16 090108

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement substitut relatif au registre tenu le 17 mars 2016 pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial District central ».

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu le 17 mars 2016, concernant la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial District central ».

61.02 1151333005

CA16 090109

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 février 2016.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1161569004

CA16 090110

Modifier la résolution CA16 090047 afin de rectifier le nom de deux organismes.

ATTENDU QUE, par la résolution CA16 090047, le conseil d'arrondissement a octroyé des contributions financières à « Club de l'âge d'or Le Mirage - (CRAIC) » au lieu de l'organisme « Club de l'âge d'or Le Mirage - (CRAIC) » et à « Club de l'âge d'or Santa-Maria - (CRAIC) » au lieu de l'organisme « Club de l'âge d'or Santa-Rita - (CRAIC) »;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE modifier la résolution CA16 090047, par le remplacement des noms des organismes « Club de l'âge d'or Le Mirage - (CRAIC) » et « Club de l'âge d'or Santa-Maria - (CRAIC) » correspondant respectivement aux montants de 250 \$ et de 200 \$, par les organismes ci-dessous :

250 \$ - Club de l'âge d'or Le Mirage - (CRAIC)

200 \$ - Club de l'âge d'or Santa-Rita - (CRAIC)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1161040002

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 avril 2016 à 20 h 55.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement